

Ézéchiel Sahié Danon

La Dîme rapproche de Dieu



Sommaire

Dedicace	5
Introduction	7
Chapitre 1 La dîme	9
A / La dîme est une institution de Dieu	11
B / La dîme est consacrée à Dieu.....	14
C / La dîme source de bénédictions et de rapprochement de Dieu	17
D / Le chrétien et la dîme	21
E / Le refus de payer sa dîme est une désobéissance à Dieu, voire un péché.....	26
F / Que devons-nous retenir ?.....	30
Chapitre 2 Le péché, l'obstacle de l'œuvre	35
A / La nature du péché.....	35
B / Quand dit-on qu'on a péché ?	37
C / Quelques exemples de péchés.....	38
D / Les conséquences du péché	41
E / La position de Christ face aux pécheurs	44

Chapitre 3 Le chrétien doit résister aux péchés	47
A / Le chrétien	47
B / La résistance aux péchés (Matthieu 4 : 1-11)	48
C / Comment résister aux péchés ?	49
D / Ce que procure la résistance au péché	49
E / Comment plaire à Dieu ?	50
Conclusion	53
Méditons	57
Bibliographie	61

Dedicace

A

Mon Dieu, je dédie cet ouvrage.

Car, je sais désormais qu'Il m'a commis à la mission d'interpeler ses enfants que nous sommes.

C'est pourquoi, dès que je ressens qu'Il me pousse, un peu comme Jean Baptiste, j'annonce que :

Tout ce qui est vrai,

Tout ce qui est honorable,

Tout ce qui est juste,

Tout ce qui est pur,

Tout ce qui est aimable,

Tout ce qui mérite l'approbation, ce qui est vertueux et digne de louange, soit l'objet des pensées des hommes. (**Voir Philippiens chapitre 4 versets 8 et 9**).

Je remercie l'Eternel de cette grâce toute particulière qu'Il m'a faite d'annoncer la bonne nouvelle à travers mes ouvrages.

Merci Seigneur mon Dieu !

L'Auteur

Introduction

Le titre de cet ouvrage « LA DÎME RAPPROCHE DE DIEU », me fait dire que la dîme ouvre la porte de la prospérité, du bonheur et de la bénédiction de Dieu. Elle est le moyen de rapprochement à Dieu, l'objet de joie, d'approbation et d'affection de la part de Dieu.

Ce qui m'amène à croire que ne pas payer sa dîme, est une offense à Dieu, un péché qui éloigne de Dieu, parce qu'on aurait refusé d'exécuter ses ordres et sa demande. Car selon les Saintes Ecritures, c'est Dieu Lui-même qui réclame que l'homme paie sa dîme, c'est-à-dire la dixième partie de tout ce que l'on gagne selon la bénédiction qu'il a reçu de son Dieu, selon les Saintes Ecritures : *« Parle aux enfants d'Israël et tu leur diras : Quand vous serez entrés dans le pays que je vous donne, et que vous y ferez la moisson, vous apporterez au sacrificateur une gerbe, prémices de votre moisson. Tu lèveras la dîme de tout ce que produira ta semence, de ce que rapportera ton champ chaque année. Et tu mangeras devant l'Eternel, ton Dieu, dans le lieu qu'Il choisira pour y faire résider son nom, la dîme de ton blé, de ton moût et de ton huile, et les premiers-nés de ton gros et*

menu bétail, afin que tu apprennes à craindre toujours l'Eternel, ton Dieu ». Et tu diras par la suite : « *Maintenant voici, j'apporte les prémices des fruits du sol que tu m'as donné, ô Eternel ! Tu les déposeras devant l'Eternel, ton Dieu, et tu te prosternerás devant l'Eternel, ton Dieu* ». (**Voir Lévitique 23 : 10 ; Deutéronomes 14 : 22-23 ; 26 : 10-11**). Tu agirás ainsi avec joie et réjouissances.

Et Dieu dit que se sont ses ouvriers « *les Sacrificateurs les Lévites* » qui s'en procureront comme salaire, comme nourriture. (**Lire Nombres 18 : 24**)

A en croire ce qui précède, je dis qu'il ne reste plus, qu'à chacun de nous de courir au pompier pour prévenir, pour enseigner, pour instruire, pour conseiller, le paiement de la dîme à tout homme. Le faire, est juste et droit. Car c'est en cela que l'on pourra plaire à son Dieu.

Moi, je trouve que, payer sa dîme à son Dieu, c'est Lui restituer ce qui Lui est dû. Le contraire serait Lui désobéir.

Nous devons résister au péché, en payant nos dîmes pour plaire à Dieu, ce qui est bon pour tout homme pour être heureux et prospère.

L'auteur

Chapitre 1

La dîme

Introduction

Les Saintes Ecritures nous indiquent que *le Seigneur Jésus a demandé qu'on rende à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu*. Il l'a dit en réponse à la question piège que lui ont posée les pharisiens. Ceci pour savoir s'Il s'opposerait au paiement du tribut que le peuple d'Israël payait sous le règne du roi César. Or le tribut, c'est une redevance, une contribution, un impôt que tout homme est obligé de payer à celui qui le gouverne. Christ l'a conseillé à ses disciples (**voir Matthieu 22 : 15-22**).

Christ a alors payé son impôt à qui, Il le devait puis après, Il nous l'a enseigné en sa qualité de maître et de chrétien par excellence. Nous ne pouvons que faire comme Lui partout où nous nous trouvons, soit envers l'Etat par respect des lois des gouvernants, soit envers l'Eglise selon son organisation.

Définition

a. La dîme, c'est aussi la dixième partie (les prémices) que l'on prélève sur ses récoltes, au profit de l'Eglise, devenue un impôt, l'on pouvait désormais la convertir en argent, pour faciliter son déplacement. **(voir Deutéronome 14 : 24-26).**

b. La Dîme, au temps des enfants d'Israël, pouvait se payer à chaque trois ans, dite Dîme triennale. **(Voir Deutéronome 14 : 28).** Mais de nos jours, elle peut se payer : tous les jours, chaque semaine, chaque mois, parce qu'elle instruit à l'œuvre et aux offrandes quotidiennes, chaque fois que le désir se fait sentir. **(Voir Ezéchiel 46 : 4, 6, 11, 13 et 15).**

Ces enfants d'Israël, en respect des lois de leur Dieu et en vue de nombreuses bénédictions qui en découlent, décidèrent d'un commun accord, de façon collégiale et sage, de payer quelque chose sur tout ce qu'ils produisaient pour le compte de ceux qui étaient au service de leur Dieu. (Lire Néhémie 10 : 32, 35-37)
« Nous nous imposâmes aussi des ordonnances qui nous obligeaient à donner un tiers de sicle par année pour le service de la maison de notre Dieu. Nous résolûmes d'apporter chaque année à la maison de l'Eternel les prémices de notre sol et les prémices de tous les fruits de tous les arbres ; d'amener à la maison de notre Dieu, aux sacrificateurs qui font le service dans la maison de notre Dieu, les premiers-nés de nos fils et de notre bétail, comme il est écrit dans la loi, les premiers-nés de nos bœufs et de nos brebis ; d'apporter aux sacrificateurs, dans les chambres de la maison de notre Dieu, les prémices de notre pâte et nos offrandes, des fruits de tous les arbres, du moût et de l'huile ; et de livrer la dîme de notre sol aux Lévites qui doivent la